

Éditorial

Le droit et la société constituent un couple tantôt harmonieux, tantôt tumultueux. Leur rapport est semblable à de la dialectique de l'ordre et de la liberté. L'une ne va pas sans l'autre; et pourtant elles sont parfois opposées comme nous le rappelle cette période de l'État de siège que traversent les Provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Tout en tendant au maintien de l'ordre et à la protection des droits et libertés des citoyens, l'État de siège peut néanmoins soumettre les droits humains à rude épreuve, surtout lorsqu'il couvre une période anormalement longue et au terme indéfini.

Cette dialectique du droit et du fait social est due au fait que le droit régule les faits sociaux alors que, par moment, ces faits le précèdent ou lui échappent

C'est particulièrement pendant les périodes de crise que la cohabitation entre droit et faits sociaux est tendue. Le contexte persistant de conflit à l'Est de la RDC pousse tout naturellement les juristes à s'interroger sur la portée exacte des normes de droit humanitaire et sur la gestion des victimes, surtout des populations déplacées. Encore que ces règles se heurtent elles-mêmes à la difficulté de qualification du conflit en question : est-ce un conflit interne, un conflit identitaire, un conflit interne internationalisé, un conflit international dès lors qu'il y a une agression avérée ou un conflit international internalisé ? Au-delà de cette question de qualification, il subsiste celle des mobiles du conflit : est-une guerre économique ou une guerre géopolitique ou les deux à la fois ?

En même temps qu'il régule les questions internes, le droit ne peut s'empêcher de s'intéresser aux questions relatives aux relations internationales et à l'intégration régionale. La diplomatie et le droit OHADA s'inscrivent dans cette dynamique d'ouverture à l'international, nécessaire dans un monde d'interdépendance et de globalisation ou mondialisation.

Autre science sociale, l'Économie est attentive aux questions liées à la production et à la commercialisation des biens et services, aux dynamiques d'échanges entre "offreurs" et "demandeurs". Ces relations déjà

complexes dans les pays du Tiers Monde sont gravement perturbées actuellement par le contexte de crise à la fois sanitaire, économique, sécuritaire, au même titre que l'entreprise peut être perturbée par le décès de son initiateur, lorsque le successeur n'est pas à la hauteur de relever les défis liés à la gestion posthume.

Les réflexions contenues dans ce numéro de *Parcours et Initiatives* témoignent de l'encrage social des Sciences juridiques et économiques. Elles mettent également en évidence les capacités des citoyens congolais à résister à la fatalité et aux solutions faciles. Après plus de deux décennies de conflit et de nombreux déplacés, il y a des zones où les caps de déplacés sont invisibles tandis qu'après le décès de fondateurs, de nombreuses entreprises familiales subsistent.

Ces réflexions attestent, par ailleurs, que le scientifique est, d'une part, celui qui, en observateur avisé, interroge, questionne ou "problématise" des faits sociaux et apprécie la capacité de résilience des populations, et, d'autre part, celui qui propose des stratégies d'issues face à ce qui ressemble à des apories. C'est en cela aussi que l'Université rend service à la société et contribue à élever les "Villages" vers les Sommets du progrès : "*Ascende superius*".

Muhindo Malonga Télésphore
Professeur ordinaire